

ARRÊTE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET
INTERDISANT L'ACCÈS, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dossier suivi par : Christèle AUGÉ

directionag@mairie-monein.fr

N° arrêté : 2025-276

Date affichage : 22/10/25

LE MAIRE de la Commune de MONEIN,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 à L2213-6 ;

VU le Code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire ;

Considérant la rénovation du parking des écoles et des travaux de marquage au sol prévus les 28 et 29 octobre prochain,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - A compter du lundi 27 octobre 2025, 18h30 au jeudi 30 octobre 2025, 8h, la circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits sur les parkings des écoles primaire (parking parents et parking enseignants en raison de travaux de marquage au sol par la Communauté de Communes de Lacq Orthez.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, il pourra être contesté dans les deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative :

- Soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Maire de Monein ;
- Soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Monein sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Monein,
- Le chef de centre / CIS de MONEIN,
- La Communauté de Communes de Lacq ainsi qu'aux services communaux.

Fait à MONEIN, le 20 octobre 2025

Le Maire,

Bertrand VERGEZ-PASCAL

